



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2023

Délibération n°20/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 1^{er} mars 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Laetitia REGRENIL.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	8
Votants	13

Objet : Partenariat KissKissBankBank / Pôle Image Magelis pour l'organisation de la Game Cup 2023

KissKissBankBank, pionnier du financement participatif en France de projets créatifs, associatifs ou entrepreneuriaux, a imaginé, avec la Banque Postale et Jeu Vidéo Magazine, la Game Cup, première Coupe de France de la création indépendante de jeux vidéo. Ce concours s'organise en 3 phases : l'appel à projets avec les candidatures, la sélection des projets par un jury et la cérémonie finale de remise des prix.

La Game Cup a pour objectifs de repérer, accompagner et révéler les acteurs émergents du secteur, en mettant à leur disposition les outils nécessaires à leur développement, grâce à l'implication d'un panel de partenaires et d'encourager la création en répondant aux problématiques de financement, de visibilité médiatique, de développement et de distribution.

Le bilan de la 3^{ème} édition, dont la cérémonie finale s'est tenue le jeudi 29 septembre à Angoulême au Cnam-Enjmin, témoigne de la vitalité de la création vidéoludique en France et légitime la Game Cup dans le paysage des événements incontournables pour tous les créateurs :

- 67 projets de jeux vidéo candidats à l'appel à projets [73 en 2021]
- 4313 votes en ligne sur les deux phases de votes [2936 en 2021]
- 250 participants présents à la cérémonie finale à Angoulême le 29 septembre [200 en 2021]
- + 133 000 vues de la finale en ligne sur les réseaux sociaux [contre 72 000 vues l'an dernier]

Le Pôle Image Magelis, qui joue un rôle prépondérant dans le développement de la filière image sur le territoire, mène des opérations de promotion spécifiques pour la filière du jeu vidéo au niveau local et régional. La région Nouvelle-Aquitaine et le Cnam-Enjmin ont montré un intérêt pour la Game Cup et se sont associés au Pôle Image pour l'organisation de la cérémonie finale à Angoulême.

Le Pôle Image Magelis souhaite poursuivre en 2023 son partenariat avec KissKissBankBank et contribuer à la création de la quatrième édition de la Game Cup avec l'organisation de la phase finale de l'événement à Angoulême, prévue le jeudi 5 octobre 2023.

Le budget prévisionnel de la Game Cup 2023 est estimé à 160 000 € HT.

La couverture médiatique dont bénéficiera la Game Cup contribuera au rayonnement du Pôle Image Magelis et à son positionnement dans l'industrie du jeu vidéo.

Le Pôle Image Magelis pourrait s'associer à KissKissBankBank, organisateur de l'événement, dans le cadre d'une convention de partenariat (ci-annexée) précisant le soutien financier de 50 000€ apporté par Magelis ainsi que les droits et obligations des parties.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe et les termes de la convention de partenariat établie entre KissKissBankBank et le Pôle Image Magelis, constitutive d'un soutien financier de 50 000 €, pour l'organisation de la Game Cup 2023,
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 Mars 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 Mars 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 Mars 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

